



ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 122 • Septembre 2018

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Mot du président

UNE SECTION LOCALE PROACTIVE

Je tiens à souligner le travail de tous les délégués (es) régionaux ainsi que des délégué (es) de griefs qui tous effectuent un travail rigoureux avec un professionnalisme exceptionnel. Pour vous donner un bref aperçu, ils travaillent ensemble pour ouvrir un dossier, effectuer les enquêtes de grief, déposer les griefs dans les délais prescrits en vue d'obtenir des règlements dans les dossiers de grief, tout ça avec une moyenne de 3000 enquêtes, 2500 dossiers de griefs et plus de 8000 appels téléphoniques annuellement!

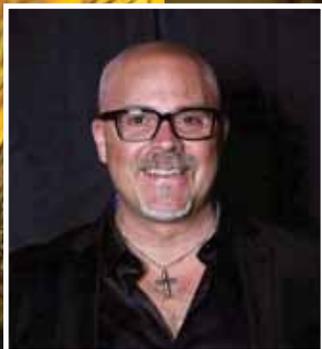
Important : quand vous appelez un délégué, laissez un message avec vos coordonnées. NOTE : comme nous avons un ratio très élevé d'appels, prévoyez un certain délai avant qu'un délégué puisse prendre contact avec vous.

Le service de recrutement de la section locale répond à toutes les demandes de syndicalisation, plusieurs nouveaux membres ont rejoint la section locale grâce à ce service : pompiers, signaleurs routiers et agents de sécurité.

Cet automne, nous allons effectuer des réunions dans plusieurs villes du Québec pour le renouvellement de votre contrat d'assurance et il nous fera plaisir d'échanger avec vous dans vos régions, soyez à l'affût de votre courrier pour connaître la date et l'endroit le plus près de chez vous.

Au plaisir d'échanger avec vous tous !

Patrick Pellerin
Président



La connaissance des faits, c'est quoi ?

Lorsque vous recevez à votre domicile une lettre de votre compagnie qui est un avis disciplinaire, il est important de conserver cette lettre bien sûr, et, lorsque vous ferez appel à un délégué qui vous demandera la date de votre connaissance des faits, vous pourrez lui dire la date à laquelle vous avez reçu la lettre car c'est cette date qui est votre connaissance des faits. Tous les griefs ont un certain délai pour être déposés et cette date est fondamentale pour votre droit aux recours conventionnés.

Exemple : la lettre est datée du 8 juillet 2018 (c'est la date à laquelle l'employeur a écrit la lettre, puis il la poste). Si vous allez la chercher au bureau de poste le 14 juillet 2018, c'est **cette** date qui est votre connaissance des faits.

Si vous désirez contester cette Mesure (avis) disciplinaire, alors lisez ce qui suit !

Délais pour déposer un grief

Selon l'article 8.02 vous avez 25 jours pour soumettre un grief. Cela veut dire que, si vous n'êtes pas en accord avec une Mesure disciplinaire de l'employeur, vous avez un maximum de 25 jours pour que le grief soit produit. Il faut contacter un délégué aux numéros inscrits dans ce journal, qui prendra acte de s'occuper de vous expliquer la démarche et d'ouvrir un dossier en vue d'un dépôt de grief. La personne que vous rejoindrez au Syndicat aura besoin de votre version des faits, alors préparez quelques notes.

N'ATTENDEZ PAS !

**NE LAISSEZ PAS
VOTRE EMPLOYEUR
VOUS PROMETTRE
VERBALEMENT DES
CHOSSES, PROTÉGEZ
VOS DROITS !**

**C'EST VOTRE CHOIX !
PENSEZ-Y !**



25
JOURS
max

Assemblées générales – Septembre 2018

MONTRÉAL

3 sept. ----- 19h
4 sept. ----- 9h

Auberge Royal Versailles
7200, rue Sherbrooke Est
Montréal (Qc) H1N 1E7
(Salle annoncée à l'entrée)

GATINEAU

4 sept. ----- 19h
5 sept. ----- 9h

Immeuble FTQ
259, boul. St-Joseph
Gatineau (Qc) J8Y 6T1
(Salle Bélanger-Thériault)

QUÉBEC

5 sept. ----- 19h
6 sept. ----- 9h

Immeuble FTQ
5000, boul. des Gradins, # 300,
Québec (Qc) G2J 1N3
(Salle du Syndicat)

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------|
| 1) Ouverture de l'assemblée | 5) Lecture de la correspondance | 10) Rapport du Permanent |
| 2) Lecture de l'ordre du jour | 6) Rapport financier | 11) Rapport du Président |
| 3) Appel des officiers | 7) Rapport des Syndics | 12) Varia |
| 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée | 8) Rapport du comité de grief | 13) Ajournement |
| | 9) Rapport du comité de SST | |

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

CECI EST VOTRE JOURNAL

Il semble parfois que les membres oublient que leur journal est leur tribune.

Vous avez des choses à dire, à partager, vous voulez féliciter quelqu'un, dénoncer une situation, une injustice ou simplement exprimer votre point de vue sur un sujet particulier. Dites-nous vos bons coups, vos suggestions etc... Vous êtes les bienvenus !

N'hésitez pas à communiquer avec le comité du journal, nous serons heureux de vous lire. Notez que le journal se réserve en tout temps le droit de ne pas publier votre texte, vous demander de modifier votre article ou le publier plus tard, généralement dans les six mois suivants. Faisons ce journal ensemble !



ÉCRIVEZ-NOUS À : journal8922@uasq8922.org

Le Fonds de solidarité

Vous voulez épargner pour votre retraite ?
Voici un excellent moyen qui fait ses preuves
depuis longtemps !

Le Fonds de solidarité offre un REER (régime enregistré d'épargne retraite) qui vous permet d'épargner durant votre vie active au travail en vue d'augmenter vos revenus quand vous serez à la retraite.

 **FONDS**
de solidarité FTQ

+ VOTRE ÉPARGNE
REER DU FONDS
=
+ D'ÉCONOMIES
D'IMPÔT !!

En choisissant le REER du Fonds de Solidarité, vous profitez d'avantages fiscaux qui peuvent vous faire économiser jusqu'à 78 % du montant investi !

Le REER du Fonds vous donne droit à deux crédits d'impôt qui réduisent votre impôt à payer de 30 %, soit 15 % au niveau provincial et 15 % au niveau fédéral.

Le montant maximal admissible à ces crédits d'impôts est de 5 000 \$ par année, ce qui représente des économies d'impôts de 1 500 \$ (750 \$ au niveau provincial et 750 \$ au niveau fédéral).

Une offre à considérer !

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Vous pouvez mettre quelques dollars par semaine de côté pour économiser pour vos vieux jours et pour pas beaucoup! 5 \$ par semaine, prélevés régulièrement, directement sur vos paies, et en plus, cela vous donne un remboursement d'impôts.

Faites vite et communiquez avec nous. Nous sommes les R L pour le Fonds de Solidarité FTQ.

Ça vaut tellement la peine
et c'est **FACILE** d'économiser !

Pour des informations contactez :

EXEMPLE* DE RETENUE SUR LE SALAIRE

Contribution par paie	Réduction approximative de la paie nette	Économie d'impôt estimée	Somme totale investie par année
10 \$	3.20 \$	6,80 \$	260 \$

* Exemple basé sur un taux marginal d'imposition de 38%, pour une personne recevant 26 paies par année.

 **FONDS**
de solidarité FTQ



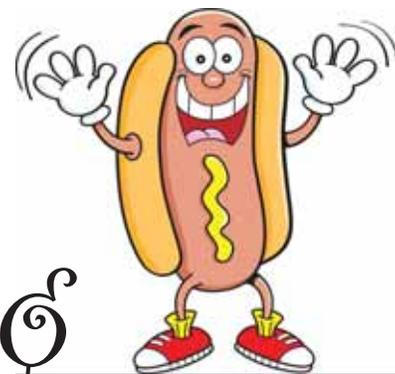
Patrick Pellerin
Bur. Montréal
1.800.361.2914
Cell. : 514 919-8922



Geanina Oancea
Bur. Montréal
1.800.361.2914
Cell. : 514 242-3385



Party Hot-Dog



Tous les profits seront versés au Fonds Social du Syndicat des Métallos, Section locale 8922.

Ce fonds vient en aide aux membres en difficulté suite à des problèmes personnels graves ou de problèmes de dépendances.

- Quand ? Le jeudi 6 septembre 2018
- Heure ? de 11h à 14h
- Où ? Bureau de la FTO
5000, boul. des Gradins à Québec (dans le stationnement)
- Prix ? **Contribution volontaire, soyez généreux, c'est pour des gens plus mal pris que vous : soyons solidaires !**

Pour plus d'information, contactez :
Patrick Ducharme au 418 454-6267



IN MEMORIAM



NOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
St-Onge Paul	70	15-02-2018	Securitas
Dumas Claude	58	27-03-2018	Garda
St-Martin Jacinthe	55	28-04-2018	Securitas

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux ami(e)s des familles éprouvées.

Le recrutement c'est important !

Vous n'êtes pas syndiqué et vous aimeriez vous informer des avantages de l'être ? Vous avez des questions et vous voulez que ça demeure confidentiel ?

N'hésitez pas à contacter notre conseiller en recrutement, M. Guy Coulombe au : 514- 702- 8922 ou par courriel à : goulombe@uasq8922.org

Quelques points importants de la convention

Article 13 HEURES DE TRAVAIL

13.04 Le salarié bénéficie pour le repas d'une période de 30 minutes avec paie pour CHAQUE période de 5 heures de travail, qu'il soit autorisé ou non à quitter son poste de travail. Cet article ne peut pas avoir pour effet d'accorder une demi-heure de salaire de plus que son horaire au salarié non-autorisé à quitter son lieu de travail pour prendre son repas. Le salarié non-autorisé à quitter son lieu de travail devra avoir à sa disposition un endroit convenable pour prendre son repas. Par endroit convenable, on entend un endroit propre, à l'abri des intempéries.

L'employeur prend les dispositions pour que le salarié affecté à une garde privée de patient en milieu hospitalier soit remplacé durant sa période de repas, sauf en cas d'urgence.

13.10 Le salarié qui se présente au lieu de travail à la demande expresse de son employeur ou dans le cours normal de son emploi et qui n'a pas de travail disponible ou moins de (4) quatre heures consécutives a droit à chaque occasion à une indemnité égale à quatre(4) heures de son salaire effectivement payé, sauf si la majoration pour les heures supplémentaires lui assure un montant supérieur.

Article 10 SANTÉ ET SÉCURITÉ

10.01 L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur.

10.02 L'employeur convient de coopérer avec le syndicat afin de promouvoir l'éducation sur la sécurité, la prévention des accidents et la santé des salariés.

10.03 L'employeur et le syndicat conviennent de coopérer ensemble afin que soient respectés la loi sur la santé et sécurité du travail ainsi que les règlements qui peuvent être émis par l'employeur aux fins d'assurer des conditions de travail sécuritaires, salubres et hygiéniques.



N'oubliez pas d'aviser votre section locale de tout changement d'adresse ou de vos coordonnées pour vous rejoindre. Ceci aidera le département des assurances à vous rejoindre facilement et, si vous avez un grief en cours, au délégué de grief de vous rejoindre pour le suivi de votre dossier.

Vous pouvez facilement communiquer avec nous, via notre adresse internet, la poste, par courriel à l'adresse à journal8922@uasq8922.org ... ou au numéro de téléphone sans frais pour tout le Québec.

Si vous avez fait votre changement d'adresse chez votre employeur, c'est bien car c'est **votre responsabilité** de le faire, et cela pourrait vous éviter des problèmes. N'oubliez pas de le faire aussi au Bureau de Sécurité Privée (BSP) pour conserver la validité de votre permis.

Vous avez fait votre changement d'adresse ?

Nom : _____

Prénom : _____

No. assurance sociale : _____

Date de naissance : _____

Sexe : _____

Téléphone (jour) : (_____) _____

Téléphone (soir) : (_____) _____

Cellulaire : (_____) _____

Adresse courriel (s'il y a lieu) : _____

Nouvelle adresse : _____

Date du déménagement (si connue) : _____

Nom de l'employeur : _____

Postez ce formulaire complété à :

UASQ, 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal, Québec H1V 1J7

Santé et sécurité au travail

INFORMATIONS IMPORTANTES

Plusieurs membres sont victimes d'un accident de travail chaque année. Encore trop ! Le pire c'est quand certains ne peuvent plus faire des recours parce qu'ils ont trop attendu pour ouvrir un dossier. Malheureusement, les gens ne nous mettent pas toujours au courant, croyant que c'est mineur ou autre raison.

Mais c'est extrêmement IMPORTANT : Si vous vous blessez, même si vous croyez que c'est mineur, remplissez le formulaire de RÉCLAMATION de la CNESST la **journee même** de l'incident. Comme ça, si un problème surgit suite à cela, vous serez inscrit à la CNESST déjà. Par contre, si vous n'avez PAS rempli le formulaire et que trop de temps passe, votre demande pourrait être considérée hors-délai par la CNESST. Si rien ne s'aggrave, bien vous pourrez fermer votre dossier.

NE PRENEZ PAS DE CHANCE ! N'ATTENDEZ PAS !

L'employeur vous dit qu'il n'a pas les formulaires ? D'attendre demain ? De passer durant le quart de jour ? De passer au bureau chercher le formulaire ou qu'un patrouilleur vous apporte un document où il semble manquer des informations, ou toute autre excuse de ne pas pouvoir remplir une ouverture de dossier immédiatement, N'HÉSITEZ PAS, appelez-nous OU consultez le site de la CNESST où vous aurez de l'aide et la possibilité d'enregistrer votre plainte.

IL FAUT QU'IL Y AIT DES ÉCRITS !



Guy Doré
Vice-Président Québec
Responsable SST
Métallos Local 8922

Bureau 418-622-8044
Sans frais 1-800-463-2632
Cellulaire 418-576-2778
Fax 418-622-8091
gdore@uasq8922.org

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !

Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !

BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES
www.burrowes.ca

Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

Comparez et économisez ! 1-888-522-2661



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS DE GRIEF

Vincent Boily
Poste 235
Cell. : 514 771-8922
vboily@uasq8922.org



Luc Boisvert
Poste 228
Cell. : 819 244-6989
lboisvert@uasq8922.org



Patrick Ducharme
Poste 238
Cell. : 418 454-6267
pducharme@uasq8922.org



Denis Fafard
Poste 240
Cell. : 514 718-8922
dfafard@uasq8922.org



Corina Jumuga
Poste 225
Cell. : 514 984-8922
Télé. : 514 522-5220
cjumuga@uasq8922.org



Marc Lacasse
Poste 249
Cell. : 514 707-8922
mlacasse@uasq8922.org



Nancy Larche
Poste 236
Cell. : 514 709-8922
Télé. : 514 522-5220
nlarche@uasq8922.org



RECRUTEMENT

Guy Coulombe
Cell. : 514 702-8922
gcoulombe@uasq8922.org



Nicole Paradis
Cell. : 514 978-8922
nparadis@uasq8922.org



DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Bas St Laurent – Gaspésie
Cell. : 1 800 361-2914

Côte-Nord
Michèle Verreault
Cell. : 418 293-7226
mverreault@uasq8922.org



Gatineau
Johanne Richard
Cell. : 819 661-6292
jrichard@uasq8922.org



Laurentides • Lanaudière
Johanne Bourcier
Cell. : 450 758-5729
jbourcier@uasq8922.org



**Mauricie • Centre-du-Québec
Sherbrooke**
Christian Fontaine
Cell. : 819 266-8922
cfontaine@uasq8922.org



Montréal • Laval
Rénald Presseault
Cell. : 514 894-8922
rpresseault@uasq8922.org



Québec
Daniel Desjardins
Cell. : 418 509-3939
ddesjardins@uasq8922.org



Saguenay • Lac St-Jean
Alain Tremblay
Cell. : 418 944-8922
atremblay@uasq8922.org



DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Bas Saint-Laurent • Gaspésie
Denis Joncas
Cell. : 418 714-2622



Côte-Nord
Michèle Verreault
Cell. : 418 293-7226



Québec
Florence Bédard
Cell. : 418 569-1907



REPRÉSENTANT SST

Guy Doré
Vp région de Québec
418 622-8044, p. 322
1 800 361-2914
Cell. : 418 576-2778
Télé. : 418 622-8091
gdore@uasq8922.org
sst@uasq8922.org



SIGNALISATION ROUTIÈRE

Région de Québec
Bernard Poitras
Cell. : 581-309-8922
bpoitras@uasq8922.org

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal (Québec) H1V 1J7.

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 122 septembre 2018
Poste-Publication no 4102000

Membres du Comité :

Guy Doré, Patrick Ducharme, Marc Lacasse, Geanina Oancea, Patrick Pellerin.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.

Montréal (bureau administratif)

Tél. : 514 522-8922
1 800 361-2914
Télé. : 514 522-5220
Courriel : 8922m@uasq8922.org
Adresse : 4115, rue Ontario Est,
bur. 310, Montréal
QC H1V 1J7

Lundi au vendredi
De 7h30 à 12h et de 13h à 16h30

Info Assurances (tout le Québec)

Tél. : 514 523-2060
1 800-361-2914
Télé. : 514 940-1219
Lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Québec (bureau de services)

Tél. : 418 622-8044
1 800 463-2632
Adresse : 5000 boul. des Gradins
bur. 300, Québec
QC G2J 1N3
Lundi au vendredi
De 7h30 à 12h et de 13h à 16h30

Gatineau (bureau de services)

Tél. : 819 772-4246
1 866 894-9160
Télé. : 819 772-9456
Courriel : jrichard@uasq8922.org
Adresse : 259 boul. St-Joseph, bur.301
bur. 302, Gatineau
QC J8Y 6T1
Lundi et mardi de 8h à 12h
Mercredi et jeudi de 13h à 16h30

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS!

Faites-nous parvenir vos faits cocasses, des histoires ou des faits vécus au Comité du journal avant le 19 NOVEMBRE 2018. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! journal8922@uasq8922.org

Visitez notre site web! www.uasq8922.org Plusieurs nouveautés sont à venir!